



Musée national Picasso-Paris
20 rue de la Perle
75003 PARIS

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS SERVICES

PRESTATIONS DE CONSEIL, STRATEGIE ET CONCEPTION D'UNE CAMPAGNE
DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE POUR LE COMPTE DU MUSEE
NATIONAL
PICASSO-PARIS
MARCHE n°2026-MNPP-1165

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Prestations traitées au forfait en application des dispositions de l'article R2112-6 2° du code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur : Établissement public du Musée national Picasso-Paris – 20, rue de la Perle – 75003 Paris

Mode de passation : Marché à procédure adaptée ouverte en application de l'article R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2181-1 à R2181-4, R2191-59 et suivants du code de la commande publique : La Présidente de l'établissement public du Musée national Picasso-Paris

Représentant du Pouvoir adjudicateur : La Présidente de l'établissement public du Musée national Picasso-Paris

Ordonnateur : La Présidente de l'établissement public du Musée national Picasso-Paris

Comptable assignataire des paiements : L'agent comptable de l'établissement public du Musée national Picasso-Paris

A	IDENTIFIANTS A REMPLIR PAR LE MNPP
----------	---

OPERATION : PRESTATIONS DE CONSEIL, STRATEGIE ET CONCEPTION D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE POUR LE COMPTE DU MUSEE NATIONAL PICASSO-PARIS

N° DU MARCHE : n°2026-MNPP-1165-MA

Montant TTC du marché en EUROS :

TITULAIRE :

B	ENGAGEMENT DU CANDIDAT – SI CANDIDATURE PAR UNE ENTREPRISE UNIQUE
----------	--

A remplir par le candidat,

ARTICLE 1 : CONTRACTANT UNIQUE

Je soussigné(e) (nom, prénoms, qualité) :

Agissant pour mon propre compte : ☐

Agissant pour le compte de la société :

- Raison sociale :
- PME : Oui ☐ Non ☐
- Adresse du siège social :
- N° Siret :
- Code NAF (anciennement code APE) :
- Numéro de TVA intra-communautaire :
- Téléphone :
- Courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

B	ENGAGEMENT DU CANDIDAT – SI CANDIDATURE SOUS FORME DE GROUPEMENT
----------	---

A remplir par les contractants du GROUPEMENT D'ENTREPRISES CONJOINT ☐ / SOLIDAIRE ☐.
(A préciser)

ARTICLE 1 : CONTRACTANTS – COMPOSITION DU GROUPEMENT

Nous soussigné(e)s,

COTRAITANT N°1 Mme/Mr agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de
- au capital de :
- ayant son siège social à :
- téléphone :
- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :
- N° Siret :
- Code NAF (anciennement code APE) :
- Numéro de TVA intra-communautaire :
- PME : Oui ☐ Non ☐

COTRAITANT N°2 Mme/Mr agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de
- au capital de :
- ayant son siège social à :
- téléphone :
- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :
- N° Siret :
- Code NAF (anciennement code APE) :
- Numéro de TVA intra-communautaire :
- PME : Oui ☐ Non ☐

COTRAITANT N°3 Mme/Mr agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de
- au capital de :
- ayant son siège social à :
- téléphone :
- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :
- N° Siret :
- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :
- PME : Oui ☐ Non ☐

- Les membres du groupement d'entreprises désignent le mandataire suivant :
(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire)

- En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

☐ conjoint ☐ solidaire

- Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants (cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document) :

☐ Signer le présent acte d'engagement au nom et pour le compte des membres du groupement

☐ Représenter les membres du groupement vis-à-vis du MNPP et coordonner l'ensemble des prestations

☐ Signer les modifications ultérieures au présent contrat au nom et pour le compte des membres du groupement

☐ Les pouvoirs du mandataire sont précisés en annexe du présent acte d'engagement.

Désigné(s) ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché citées au CCP et conformément à leurs clauses, engage l'ensemble des membres du groupement sur la base de l'offre du groupement à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur

- 1) N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 (modifié par Loi n°2023-171 du 9 mars 2023) à L. 2141-5 et L. 2141-7 (modifié par Ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023) (modifié par Ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023) à L. 2141-1 (modifié par Loi n°2023-171 du 9 mars 2023)1 du Code de la commande publique ;
- 2) Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

ARTICLE 2 : PRIX

L'offre est établie sur la base des conditions économiques prévues au CCP.

Les prestations faisant l'objet du marché seront rémunérées par application du montant global et forfaitaire total ci-dessous et détaillé au devis annexé :

Montant total H.T.	€
Montant TVA	€
Montant total T.T.C	€

Soit en toutes lettres et hors taxes :

.....
.....

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations et des missions à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont également décomposés en annexe par le candidat.

ARTICLE 3 : SOUS-TRAITANCE

Directive pour la rédaction de cette clause

- Cette clause est obligatoire (prendre a ou b, EN RAYANT LA MENTION INUTILE°) ;

- Le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.

a) Je n'envisage pas de sous-traiter.

b) Cas d'un titulaire unique : l'annexe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

Cas d'un groupement titulaire : l'annexe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L'annexe au présent acte d'engagement constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette annexe est de :
..... EURO HT.

ARTICLE 4 : CESSIION DE CREANCE

A remplir par le candidat

A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourra céder est de **à compléter** en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée) :

- en euros HT :

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L 313-23 à L 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l'Agent comptable.

B - Groupement conjoint ou solidaire titulaire – Paiement sur comptes bancaires séparés

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans un tableau annexé la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Le montant maximal de la créance que le groupement titulaire pourra céder est en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée) de :

- 1er cotraitant – Mandataire
Montant en euros HT : **(à préciser)**

- 2ème cotraitant
Montant en euros HT : **(à préciser)**

- 3ème cotraitant
Montant en euros HT : **(à préciser)**

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L 313-23 à L 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l'Agent comptable du MnPP.

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ – DELAIS D'EXECUTION – RECONDUCTION

Le marché court à compter de sa date de notification au titulaire, jusqu'au dernier paiement, valant admission sans réserve des prestations.

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCP. Le marché n'est pas reconductible.

ARTICLE 6 : PAIEMENTS

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire, à l'établissement bancaire suivant :

A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

- du compte ouvert au nom de: (à préciser)
- à l'établissement bancaire suivant : (à préciser)
- de l'agence : (à préciser)
- sous le numéro de compte : (à préciser)

- code établissement : (à préciser) code guichet : (à préciser) Clé RIB/RIP : (à préciser)
- IBAN
- BIC
- adresse exacte de l'établissement bancaire : (à préciser)

Toutefois, en application de l'article L. 2193-11 du Code de la commande publique, relative à la sous-traitance, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

B - Groupement conjoint ou solidaire titulaire – Paiement sur comptes bancaires séparés

1er cotraitant – Mandataire

- du compte ouvert au nom de :
- à l'établissement bancaire suivant :
- de l'agence :
- sous le numéro de compte :

- code établissement : code guichet : Clé RIB/RIP :
- IBAN :
- BIC :
- adresse exacte de l'établissement bancaire :

2ème cotraitant

- du compte ouvert au nom de :
- à l'établissement bancaire suivant :
- de l'agence :
- sous le numéro de compte :

- code établissement : code guichet : Clé RIB/RIP :
- IBAN :
- BIC :
- adresse exacte de l'établissement bancaire :

3ème cotraitant

- du compte ouvert au nom de :
- à l'établissement bancaire suivant :
- de l'agence :
- sous le numéro de compte :

- code établissement : code guichet : Clé RIB/RIP :
- IBAN :
- BIC :
- adresse exacte de l'établissement bancaire :

Toutefois, en application de l'article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés en annexe, les avenants ou les actes spéciaux.

AVANCE

- ☐ JE (NOUS) REFUSE (REFUSONS) de percevoir l'avance prévue au CCP.
- ☐ J' (NOUS) ACCEPTE (ACCEPTE) de percevoir l'avance prévue au CCP.
- (rayer la mention inutile).

Fait à , le

Le titulaire

C	PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION
----------	---

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le présent acte d'engagement comporte les annexes énumérées ci-après :

- Annexe n°1 : devis du titulaire valant décomposition du prix global et forfaitaire
- Annexe n°2 : demande d'acceptation des sous-traitants
- Annexe n°3 : pouvoirs en cas de groupement
- Annexe n°4 : en cas de groupement répartition détaillée des prestations et des missions à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun

La représentante du pouvoir adjudicateur

Cécile DEBRAY, Présidente

Le